

AR PREFECTURE

082-268201050-20220209-DECISION2-AU
Regu le 10/02/2022

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

DECISION

N° 2-2022

Objet : Aide financière

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 ;

Vu la délibération n° 5 du 29 juin 2020 ;

DECIDE

- D'accorder une aide financière à Mme IZIQUEL Gladys d'un montant de 500 € pour l'aider à certaines dépenses ponctuelles,
- De signer tous les documents concernant cette décision.

Lafrançaise, le 9 février 2022.

Le Président,
LE PRÉSIDENT
T. DELBREIL